

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 378

13 février 2012

SOMMAIRE

Alfa 2011 S.A., SPF	18113	Compagnie de Financements et d'Investissements Holding S.A.	18130
Amazon EU S.à r.l.	18129	Comptabilité, Fiscalité S.à r.l.	18104
Anglo American Capital Luxembourg ...	18117	Copernic Invest S.A. SPF	18106
Best Holding S.A.	18098	Cotisoft	18111
Bikecourier	18099	Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	18098
Blummenatelier Ilona	18101	Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	18135
BTH International S. à r. l.	18102	Crystal B HoldCo S.à r.l.	18103
Business Development Services S.A.	18102	Drummond Moore Investments S.A.	18137
Business Development Services S.A.	18102	EECF Istra S.à r.l.	18110
Byte Trust	18103	Fineq S.A.	18098
C.A.E.- Aviation	18103	Fun Concept	18105
CAJCAG S.A.	18105	Futco Investments S.à r.l.	18099
Calypsum S.A.	18122	G.P. New Energy S.A.	18129
Carolis International S.A.	18104	Information Business Integration A.G. ...	18124
Casiopea Ré S.A.	18110	Kimolec S.à r.l.	18144
CB International Finance S.à.r.l.	18110	Luxis Domiciliations S.à.r.l.	18123
CEHTRA - Consultancy for Environmental and Human Toxicology and Risk Assessment S.A.	18123	McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l. ...	18116
Centrobank SICAV	18128	MEIF II Luxembourg Communications S.à r.l.	18124
Certus-Bau S.à r.l.	18129	Newalta Luxembourg Sàrl	18131
Certus S.à r.l.	18128	Pfizer Asiapac Holdings Sàrl	18137
Ceryx S.A.	18103	TMF Management Luxembourg S.A.	18106
CETP II Imola S.à r.l.	18122	Vintage CW S.à r.l.	18102
City Gate Luxembourg	18098	Vremena Goda Luxco S.à r.l.	18105
Colony Blue Investor S.à.r.l.	18104		
Colony Blue Investor S.à.r.l.	18104		

Best Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 74.128.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003599/10.

(120003213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Fineq S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 57.158.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 décembre 2011 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.
- A été élue aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, née le 22/10/1966 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2014.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012003707/16.

(120003119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

City Gate Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 107.540.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003637/9.

(120003083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012003617/14.

(120003180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Futco Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 231.725,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 149.234.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 23 décembre 2011*

Les associés de la société ont pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation et approuvé le rapport du liquidateur et le rapport du commissaire à la liquidation.

Les associés de la société ont décidé de clôturer la liquidation de la société avec effet au 23 décembre 2011.

Les livres et documents sociaux de la société seront conservés au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg, pendant cinq ans à compter de la date de publication de cette mention au mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012003715/19.

(120003091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Bikecourier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 100, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 165.854.

STATUTS

L'an deux mille onze, le vingt-sept décembre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Jean FISCHBACH, né à Dudelange, le 22 février 1987, demeurant à L1420 Luxembourg, 100, avenue Gaston Diderich.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "BIKECOURIER", (ci-après la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 2. La Société a pour objet, par vélo ou tout autre véhicule motorisé, l'exploitation d'une entreprise de marchandises et de courrier express, comprenant notamment le transport urgent et express de petits colis, courrier national et international, marchandises, lettres, courrier postal, envois, la livraison porte à porte.

La Société offre par ailleurs des services de stockage de documents et de matériel de tout genre ainsi que toutes prestations de services annexes débouchant par une livraison et/ou distribution interne nationale; l'intermédiaire de prestation de services; le courtage en transport ainsi que toute activité de coursier, coursier vélo, messenger et garçon de course.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise.

La Société peut faire toutes les opérations civiles, commerciales, mobilières ou immobilières, industrielles, financières se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à l'une ou l'autre branche de son objet ou de nature à en développer ou faciliter la réalisation.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision de la gérance.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500, EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales de dix euros (10,-EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 14. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Jean FISCHBACH, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prèdit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Loi anti-blanchiment

L'associé unique déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la Société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas, respectivement que la Société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ neuf cents euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

1. Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 100, avenue Gaston Diderich.
2. Monsieur Jean FISCHBACH, né à Dudelange, le 22 février 1987, demeurant à L-1420 Luxembourg, 100, avenue Gaston Diderich, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances et sans restrictions par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. FISCHBACH, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2011. LAC/2011/58574. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003601/126.

(120002425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Blumenatelier Ilona, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 42, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 60.564.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05.01.2012.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2012003602/12.

(120003010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Vintage CW S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 588.906,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 147.751.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 22 septembre 2010,

1) Qu' Investindustrial IV, L.P. a transféré 996 parts sociales, ayant une valeur nominale de 0,10 euro chacune à Upper Brook Street investments II LLP, un limited liability partnership anglais, ayant son siège social au 1, Duchess Street, Londres, W1W 6AN, Royaume-Uni, immatriculée au Royaume-Uni sous le numéro OC 333597;

Désormais, les associés de la Société sont les suivants:

- Investindustrial IV, L.P. détient 5 004 291 parts sociales;
- BI-Invest Compartment Fund SICAV-SIF détient 411 750 parts sociales;
- Upper Brook Street investments II LLP détient 28 446 parts sociales;
- BI-Invest Ventures Limited détient 22 756 parts sociales;
- Eaton Square Investment Holdings Limited détient 9 103 parts sociales;
- Palace Court Investment Holdings Limited détient 13 654 parts sociales;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2012006130/24.

(120004687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.

BTH International S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 4, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 112.486.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003603/10.

(120002918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Business Development Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 39.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003604/10.

(120002885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Business Development Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 39.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003605/10.

(120002896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Byte Trust, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 235, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.169.

Les comptes annuels au 30.09.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO INTERNATIONAL SARL

Commissaire

Référence de publication: 2012003606/11.

(120002753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Crystal B HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 126.945.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 5 août 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 5 septembre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012003618/13.

(120002618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

C.A.E.- Aviation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1110 Findel, Aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 9.368.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour C.A.E.-AVIATION S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012003608/12.

(120003132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Ceryx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 118.495.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 janvier 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012003609/11.

(120002439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Colony Blue Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2012003612/11.

(120003269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Carolis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.192.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 22 décembre 2011 que:

1. L'assemblée, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, approuve le rapport du liquidateur ainsi que les comptes de liquidation.
2. L'assemblée donne décharge pleine et entière au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation, en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.
3. L'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société;
4. Les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans au siège de la société, et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Luxembourg, le 3 janvier 2012.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2012003626/20.

(120002527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Colony Blue Investor S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 140.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La gérance

Référence de publication: 2012003613/11.

(120003283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

COMP'FISC S.à r.l., Comptabilité, Fiscalité S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 84.531.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 janvier 2012.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2012003614/11.

(120002882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

CAJCAG S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 124.599.

Merci de prendre note du changement d'adresse suivant:

- Monsieur Dominique Fontaine, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

Pour extrait conforme
STRATEGO TRUST
Domiciliataire

Référence de publication: 2012003621/12.

(120002641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Fun Concept, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 144.576.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 16 décembre 2011 que:

- M. Fabrizio Verdiani démissionne de son mandat d'administrateur unique de la société avec effet au 1^{er} janvier 2012;
- M. Hugues Deronchêne, né le 19 mars 1969 à Liège (Belgique) et domicilié au 49 rue de la Béole, 4050 Chaudfontaine (Belgique), est nommé en tant qu'administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2012 et ce pour une durée de six ans;
- M. Pierre Maréchal, né le 13 avril 1965 à Bruxelles (Belgique) et domicilié au 985 Chaussée d'Alseberg, 1180 Bruxelles (Belgique), est nommé en tant qu'administrateur de la société avec effet au 1^{er} janvier 2012 et ce pour une durée de six ans;
- M. Pierre Maréchal, né le 13 avril 1965 à Bruxelles (Belgique) et domicilié au 985 Chaussée d'Alseberg, 1180 Bruxelles (Belgique), est nommé en tant qu'administrateur délégué de la société avec effet au 1^{er} janvier 2012 et ce pour une durée de six ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003714/20.

(120002779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Vremena Goda Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.242.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société prises le 8 décembre 2011

L'associé unique de la Société a pris acte de la démission de Mme Rita-Rose Gagné de ses fonctions de gérant de la Société à compter du 8 décembre 2011. En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer M.Louis Voizard, cadre, né le 26 juin 1959 à Montréal, au Canada, résidant au 4976 avenue Ponsard, à Montréal, Québec, H3W 2A5, au Canada, en tant que nouveau gérant de la Société pour une période indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société sera désormais composé des membres suivants:

- Mme Jacqueline Kost;
- Mme Xenia Kotoula;
- M. Louis Voizard; et
- M. Jorge Pérez Lozano.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vremena Goda Luxco S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2012004039/21.

(120002523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Copernic Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 37.454.

Merci de prendre note du changement d'adresse suivant:

- Monsieur Dominique Fontaine, demeurant au 78, rue du Castel, B-6700 Arlon.

Pour extrait conforme

STRATEGO TRUST

Domiciliataire

Référence de publication: 2012003643/12.

(120003105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

TMF Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 55.946.

In the year two thousand and twelve, on the second day of the month of January.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

TMF Luxembourg Holding S.A. (formerly TMF Luxembourg S.A.), a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") in Luxembourg under number B 55728 (the "Sole Shareholder"), represented by Me François Felten, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 20 December 2011 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder of TMF Management Luxembourg S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the RCS in Luxembourg under number B 55946 (the "Company"), incorporated on 30 July 1996 by deed of Me Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (the "Mémorial"), number 565 of 5 November 1996.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 24 November 2008 by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial, number 39 of 8 January 2009.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all fourteen thousand eight hundred and eighty (14,880) shares in issue in the Company, so that resolutions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The common draft terms of merger between the Company (as absorbed company) and Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the RCS under number B 15302 (the "Absorbing Company") (the "Merger Proposal") have been approved by the board of directors of the Company and of the Absorbing Company at their respective meetings of 22 November 2011 and has been published on 1 December 2011 in the Mémorial number 2936 in accordance with article 262 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "1915 Law").

3. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

1) acknowledgment of the authorisation of the merger by the Commission de Surveillance du Secteur Financier ("CSSF"), approval of the Merger Proposal, including the exchange ratio contained therein, acknowledgement of the reports of the board of directors of the merging companies and of the reports of the independent experts on the exchange ratio drawn-up by PricewaterhouseCoopers S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, dated 25 November 2011 (the "PWC Reports") (a copy of which shall remain attached to the present deed), approval of and decision to realise the merger of TMF Management (Luxembourg) S.A. (the "Company") as absorbed Company into Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., a société anonyme, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 15302 (the "Absorbing Company") as absorbing company, according to article 259 of the 1915 Law by the universal transfer, following the Company's dissolution without liquidation, of all of the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company;

2) approval of the contribution of all of the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company in consideration of the issue by the Absorbing Company of thirteen thousand three hundred and seventy-nine (13,379) shares with a nominal value of thirty-seven Euro and twenty cents (€37.20) each to the Sole Shareholder of the Company, with

the difference of the net asset value of the Company being allocated to the share premium account of the Absorbing Company;

3) acknowledgement of the effective date of the merger; and

4) acknowledgment of the consequences of the merger provided by article 274 of the 1915 Law including inter alia the winding-up of the Company as from the effective date of the merger, and the cancellation of all the shares in issue of the Company.

4. The provisions regarding mergers of the 1915 Law have been fulfilled:

a) publication on 1 December 2011 of the Merger Proposal in the Mémorial number 2936, being at least one month before the date of the present sole shareholder resolution which is to decide on the Merger Proposal;

b) drawing up of a written report by the board of directors of each of the merging companies explaining the Merger Proposal and in particular the share exchange ratio, a copy of which will be annexed to the present deed;

c) drawing up of the PWC Reports pursuant to article 266 of the 1915 Law;

d) deposit of the documents required by article 267 of the 1915 Law at the registered office of the merging companies at least one month before the date of the decisions of the sole shareholders of the merging companies.

After the Sole Shareholder approved the foregoing, it took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder declared that it had appropriate and sufficient knowledge of the Merger Proposal, providing for the absorption of the Company by the Absorbing Company.

The merger will be implemented by universal transfer of all of the assets and liabilities of the Company, without exception and reserves, to the Absorbing Company.

The Sole Shareholder noted that the Merger Proposal had been approved by the boards of directors of the Company and of the Absorbing Company at their respective meetings of 22 November 2011 and had been published in the Mémorial number 2936 of 1 December 2011, in accordance with article 262 of the 1915 Law.

The Sole Shareholder noted that the merger had been authorised by the CSSF in particular pursuant to a letter dated 19 December 2011.

The Sole Shareholder resolved to approve and ratify the Merger Proposal of the Company in all its provisions and in its entirety, without exception or reserves.

The Sole Shareholder acknowledged the PWC Reports dated as of 25 November 2011 (and not 24 November 2011 as erroneously indicated in the agenda of the proxy) and approved the share exchange ratio provided in the Merger Proposal and the PWC Reports which conclusions read as follows:

“Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that:

- The share exchange ratio is not appropriate and reasonable;
- The valuation methods used to determine the share exchange ratio are not adequate in the circumstances.

We have examined additional information included in the common draft terms of merger in order to identify, if necessary, significant inconsistencies with data concerning the share exchange ratio and the valuation methods used to determine the share exchange ratio based on our general understanding of the Merging Companies in the exercise of our engagement. Based upon the above, we have no comment concerning such additional information.”

The Sole Shareholder resolved to approve and realise the merger by the universal transfer by the Company following its dissolution without liquidation of all of its assets liabilities to the Absorbing Company, in accordance with articles 259 and 274 of the 1915 Law.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to approve that in consideration of the universal transfer of all of the assets and liabilities of the Company to the Absorbing Company, the Absorbing Company shall allocate thirteen thousand three hundred and seventy-nine (13,379) shares with a nominal value of thirty-seven Euro and twenty cents (€ 37.20) to the Sole Shareholder.

The Sole Shareholder acknowledged that the difference between the net asset value of the Company and the nominal value of the new shares to be issued by the Absorbing Company shall be allocated to the share premium account of the Absorbing Company.

Third resolution

The Sole Shareholder noted that the merger is effective, from an accounting point of view, as from 1 January 2012 and from a legal perspective as from the date of the last shareholder decision approving the merger, without prejudice to the provisions of article 273 of the 1915 Law regarding the effects of the merger towards third parties.

Fourth resolution

The Sole Shareholder acknowledged the consequences of the merger provided by article 274 of the 1915 Law including inter alia the winding-up of the Company as from the effective date of the merger, and the cancellation of all the shares in issue of the Company.

Statements

The undersigned notary stated the existence and the legality of the deeds and formalities of the merger executed by the Absorbing Company and the Company, and the Merger Proposal.

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this merger are estimated at approximately € 7,000.-.

There being no further items on the agenda,

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French text, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille douze, le deuxième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

TMF Luxembourg Holding S.A. (anciennement TMF Luxembourg S.A.), une société anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 55728 (l'«Actionnaire Unique»), représenté par Me François Felten, maître en droit, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 décembre 2011 (cette procuration sera enregistrée avec le présent acte), étant l'Actionnaire Unique de TMF Management Luxembourg S.A., une société anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 55946 (la «Société»), constituée le 30 juillet 1996 suivant un acte reçu de Me Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 565 du 5 novembre 1996.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 24 novembre 2008, suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial numéro 39 du 8 janvier 2009.

L'Actionnaire Unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Actionnaire Unique détient toutes les quatorze mille huit-cent quatre-vingt (14.880) actions émises par la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Le projet commun de fusion, entre la Société (comme société absorbée) et Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., une société anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 15 302 (la «Société Absorbante») (le «Projet de Fusion») a été approuvé par les conseils d'administration de la Société et de la Société Absorbante lors de leurs réunions respectives du 22 novembre 2011 et, a été publié le 1^{er} décembre 2011 au Mémorial numéro 2936 conformément à l'article 262 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»);

3. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

1) prise acte de l'autorisation de la fusion par la Commission de Surveillance du Secteur Financier («CSSF»), approbation du Projet de Fusion ainsi que du rapport d'échange y figurant, prise acte des rapports des conseils d'administration des sociétés participant à la fusion et des rapports d'experts indépendants sur le rapport d'échange préparés par PricewaterhouseCoopers S.à r.l., réviseur d'entreprises agréé, daté du 25 novembre 2011 (les «Rapports PWC») (copie desquels demeureront attachées au présent acte), approbation et décision de réaliser la fusion de TMF Management (Luxembourg) S.A. (la «Société»), comme société absorbée, dans Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., une société anonyme, de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46 A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15 302 comme société Absorbante (la «Société Absorbante»), conformément à l'article 259 de la Loi de 1915 par le transfert universel, suite à la dissolution sans liquidation de la Société, de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante;

2) approbation de l'apport de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante en contrepartie de l'émission par la Société Absorbante de treize mille trois cent soixante-dix-neuf (13.379) actions d'une valeur nominale de trente-sept euros et vingt centimes (37,20 €) chacune à l'Actionnaire Unique de la Société, la différence de valeur des actifs nets de la Société étant allouée à la prime d'émission de la Société Absorbante;

3) constatation de la date effective de la fusion; et

4) prise acte des conséquences de la fusion prévues par l'article 274 de la Loi de 1915 comprenant, entre autre choses, la liquidation de la Société à compter de la date d'effet de la fusion, et l'annulation de toutes les actions émises de la Société.

4. Les dispositions de la Loi de 1915 concernant les fusions ont été respectées:

- a) publication le 1^{er} décembre 2011 du Projet de Fusion au Mémorial numéro 2936, un mois au moins avant la date de la présente décision de l'actionnaire unique délibérant sur le Projet de Fusion;
- b) établissement d'un rapport écrit par les conseils d'administration de chacune des sociétés participant à la fusion expliquant le Projet de Fusion et en particulier le rapport d'échange, une copie desquels sera annexée au présent acte;
- c) établissement des Rapports PWC conformément à l'article 266 de la Loi de 1915;
- d) dépôt des documents requis par l'article 267 de la Loi de 1915 au siège social des sociétés participant à la fusion au moins un mois avant la date de la décision des actionnaires uniques des sociétés participant à la fusion.

Après approbation de ce qui précède par l'Actionnaire Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Actionnaire Unique a déclaré qu'il a eu une connaissance appropriée et suffisante du Projet de Fusion prévoyant l'absorption de la Société par la Société Absorbante.

La fusion sera réalisée par le transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société, sans exception ni réserve, à la Société Absorbante.

L'Actionnaire Unique a noté que le Projet de Fusion a été approuvé par les conseils d'administration de la Société et de la Société Absorbante à leurs réunions respectives le 22 novembre 2011 et qu'il a été publié dans le Mémorial numéro 2936 du 1^{er} décembre 2011, conformément à l'article 262 de la Loi de 1915.

L'Actionnaire Unique a noté que la fusion a été approuvée par la CSSF notamment conformément à une lettre datée du 19 décembre 2011.

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver et de ratifier le Projet de Fusion de la Société dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve.

L'Actionnaire Unique a pris acte des Rapports PWC datés du 25 novembre 2011 (et non du 24 novembre 2011 tel qu'indiqué erronément dans l'ordre du jour de la procuration) et a approuvé le rapport d'échange prévu dans le Projet de Fusion et les Rapports PWC dont les conclusions ont la teneur suivante:

«Sur base de notre revue, il n'y a rien qui ait attiré notre attention qui nous porterait à croire que:

- Le rapport d'échange n'est pas approprié et raisonnable;
- Les méthodes d'évaluation utilisées pour déterminer le rapport d'échange ne sont pas adéquates au vu des circonstances.

Nous avons examiné les informations supplémentaires incluses dans le projet commun de fusion en vue d'identifier, si nécessaire, des incohérences significatives au sein des données concernant le rapport d'échange et les méthodes d'évaluation utilisées afin de déterminer le rapport d'échange basé sur notre compréhension générale des Sociétés qui fusionnent dans l'exercice de notre mission. Sur base de ce qui précède nous n'avons pas de commentaires à propos de ces informations additionnelles.»

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver et de réaliser la fusion par le transfert universel par la Société suite à sa dissolution sans liquidation, de chacun et de tous ses actifs et passifs à la Société Absorbante, conformément aux articles 259 et 274 de la Loi de 1915.

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique a décidé d'approuver qu'en contrepartie du transfert universel de tous les actifs et passifs de la Société à la Société Absorbante, la Société Absorbante allouera treize mille trois-cent-soixante-dix-neuf (13.379) actions d'une valeur nominale de trente-sept euros et vingt centimes (37,20 €) à l'Actionnaire Unique.

L'Actionnaire Unique a pris acte que la différence entre la valeur des actifs nets de la Société et la valeur nominale des nouvelles actions à émettre par la Société Absorbante sera allouée à la prime d'émission de la Société Absorbante.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique a noté que la fusion est effective, d'un point de vue comptable, à partir du 1^{er} janvier 2012 et, d'un point de vue juridique, à partir de la date de la dernière décision des actionnaires approuvant la fusion, sans préjudice des dispositions de l'article 273 de la Loi de 1915 relatives aux effets de la fusion à l'égard des tiers.

Quatrième résolution

L'Actionnaire Unique a pris acte des conséquences de la fusion prévues par l'article 274 de la Loi de 1915 comprenant, entre autres choses, la liquidation de la Société à compter de la date d'effet de la fusion, et l'annulation de toutes les actions émises par la Société.

Déclarations

Le notaire soussigné a constaté l'existence et la légalité des actes et formalités relatifs à la fusion exécutés par la Société et la Société Absorbante, ainsi que du Projet de Fusion.

Coûts et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui seront supportés par la Société, et résultant de l'opération de fusion, sont estimés à € 7.000,-.

Plus rien ne figurant à la l'ordre du jour,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, acte que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent acte la personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F.Felten, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 janvier 2012. Relation: EAC/2012/103. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003381/226.

(120001921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Casiopea Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 28.154.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 septembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 octobre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012003627/13.

(120002700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

CB International Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.303.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63498 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012003628/10.

(120002725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

EECF Istra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 112.550.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale tenue en date du 15 décembre 2011 que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle des personnes suivantes est désormais:

- Julien François, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Matthijs Bogers, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;
- Stéphane Hépineuze, Gérant: 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Enfin, il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de(s) l'associé(s) de la société, EECF Arena S.à r.l., a également été transféré au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2011.

Julien François
Gérant

Référence de publication: 2012004099/21.

(120002903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Cotisoft, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 165.890.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Damien ARTRU, Directeur financier, né le 27 juillet 1971 à Sainte Foy Les Lyon (France), demeurant à The Tenerife, 372, Laurel Wood Avenue, 275969 Singapour (Singapour),

ici représenté par Me Benoît CAILLAUD, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 17 novembre 2011, laquelle restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers que la société peut effectuer pour l'accomplissement de son objet.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement au développement de logiciels d'assistance comptable, financière, sociale ou fiscale, ainsi qu'à la concession de droits sur lesdits logiciels.

Elle pourra aussi employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "COTISOFT".

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CENT VINGT CINQ (125) parts sociales de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le ou les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le ou les gérants sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le ou les gérants auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés. Il est à cet égard précisé que le ou les gérants ne pourront engager la société, sur une même année civile, pour un montant cumulé supérieur à dix mille euros (EUR 10.000,-) sans l'autorisation préalable et écrite de l'associé unique ou le cas échéant de l'assemblée générale des associés de la société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres modalités inhérentes à leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2012.

Souscription - Libération

Les statuts ayant été ainsi arrêtés par le comparant, celui-ci déclare souscrire les CENT VINGT CINQ (125) parts sociales et les libérer entièrement en espèces de sorte que le montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) est à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

18113

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE EUROS (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

Monsieur Matthieu POULETTI, né le 23 octobre 1972 à Maison Alfort (France), demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature, dans les limites fixées par les présents statuts.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. CAILLAUD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 décembre 2011. Relation: LAC/2011/58376. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003645/120.

(120003234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Alfa 2011 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 161.527.

In the year two thousand and eleven, on the thirty of December,

Before us, Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared:

Mr. Federico FRANZINA, chartered accountant, residing professionally at 5, place du Théâtre, L-2613, Luxembourg, acting in his capacity as member of the Board of Directors of the company Alfa 2011 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, having its registered office at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 161.527, incorporated pursuant to a deed of Me Gérard LECUIT, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 20, 2011, published at the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2082 of September 7, 2011, page number 99890 (the "Company"), the articles of which were never amended,

pursuant to a power granted by resolutions of the Board of Directors of the Company dated December 29, 2011 (the "Resolutions").

A copy of the Resolutions, after having been initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, acting in his said capacity, has required the undersigned notary to state the following declarations:

1. That pursuant to article 5.1 of the articles of association of the Company, the Company's issued share capital is set at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-), consisting of thirty one thousand (31,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

2. That pursuant the article 5.2 of the articles of association of the Company, the Company's authorized share capital, including the issued share capital, is fixed at five million euro (EUR 5,000,000.-), consisting of five million (5,000,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) per share.

3. That the following paragraphs of the article 5.2 of the articles of association of the Company read as follow:

During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of association or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 5.2, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the board of directors be and is hereby authorised to issue shares, to grant options to subscribe for shares and to issue any other instruments convertible into shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms

as it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholder's/shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association, each time for a period not exceeding five (5) years.

The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4. That during its meeting dated December 29, 2011, the Board of Directors resolves, amongst other, to

a) increase the share capital of the Company, within the limits of the authorized capital for an amount of EUR 1,969,000,- (one million nine hundred sixty-nine thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 31,000,- (thirty-one thousand Euro) to EUR 2,000,000,- (two million Euro) by the issuance of 1,969,000 (one million nine hundred sixty-nine thousand) new shares having a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each and conferring the same rights and advantages as the presently issued shares, to be entirely subscribed and paid-up by the sole shareholder of the Company by way of a contribution in kind consisting of part of an interest free claim of a principal amount of EUR 1,969,000,- (one million nine hundred sixty-nine thousand Euro) held by the sole shareholder towards the Company;

b) acknowledge that the contribution in kind to be made by the sole shareholder is represented by an uncontested, current and immediately exercisable interest free claim of an amount of EUR 1,969,000,- held by the sole shareholder against the company;

c) evaluate the above mentioned contribution in kind, to be described and evaluated in an auditor's report as required by the law, consisting in an interest free claim at its nominal value corresponding to the amount of EUR 1,969,000,-;

d) acknowledge the receipt by the Company of a declaration of subscription from the sole shareholder confirming its wish to subscribe to all the 1,969,000 (one million nine hundred sixty-nine thousand) new shares having a par value of EUR 1,- (one Euro) each, to be issued by the Company within the limits of the authorized capital of the Company;

e) acknowledge the receipt by the Company of a declaration from the sole shareholder confirming that he owns an uncontested, current and immediately exercisable interest free claim against the Company of a principal amount of EUR 1,969,000,- and that he wish to convert and to contribute in kind this claim into the share capital of the Company in the framework of the above mentioned capital increase;

f) accept the subscription to the above mentioned capital increase by the sole shareholder of the Company in the manner as described here above under the condition that the auditor's report to be issued confirms that the value arrived at by the application of the method of valuation corresponds at least to the number and nominal value of the shares to be issued;

g) appoint the company A3T S.A., with registered office in L-1330 Luxembourg, 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as réviseur d'entreprises agréé according to articles 26-1 and 32-1 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as amended, for the performing and delivering to the Company of the auditor's report required by the law;

5. That the 1,969,000 (one million nine hundred sixty-nine thousand) new shares having a nominal value of EUR 1,- (one Euro) each and conferring the same rights and advantages as the presently issued shares, have been entirely subscribed and paid-up by the sole shareholder of the Company by way of a contribution in kind consisting of part of an interest free claim of a principal amount of EUR 1,969,000,- (one million nine hundred sixty-nine thousand Euro) held by the sole shareholder towards the Company and that such contribution in kind has been, prior to the present deed, reported upon by the "réviseur d'entreprises agréé" A3T S.A., having its registered office at 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, on the basis of a report dated December 29, 2011 issued according to articles 26-1 and 32-1 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, which concludes as follows:

"Based on the work performed, nothing came to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond to at least the number and nominal value to the 1.969.000 new shares with a nominal value of EUR 1,- each to be issued in counterpart of the capital increase amounting to EUR 1.969.000.-."

With respect to that conclusion, the condition of the acceptance of the subscription has been fulfilled.

This report, after having been initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

6. The implementation of the capital increase described above is recorded by the undersigned notary pursuant to the subscription documentation and the declarations given by the Sole Shareholder.

7. That following to the realization of the capital increase described above, the capital has been increased to EUR 2,000,000,- (two million euro) so that article 5.1.1. of the articles of association of the Company are amended and shall now be read as follows:

"The Company's issued share capital is set at two million euro (EUR 2,000,000.-), consisting of two million (2,000,000) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at EUR .-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned Notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the appeared, the said appeared signed together with the Notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le trente décembre,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Federico FRANZINA, expert-comptable, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613, Luxembourg, agissant en sa qualité de membre du conseil d'administration de la société Alfa 2011 S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, ayant son siège social au 3, rue des Bains L-1212 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.527, constituée suivant acte reçu par Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 20 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2082 du 7 septembre 2011, page numéro 99890 (la "Société") et dont les statuts n'ont jamais été modifiés,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 29 décembre 2011 (les «Résolutions»).

Une copie des Résolutions, après avoir été signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. Qu'aux termes de l'article 5.1 des statuts de la Société, la Société a un capital social émis de trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et une mille (31.000) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

2. Qu'aux termes de l'article 5.2 des statuts de la Société, le capital autorisé de la Société, y compris le capital social émis, est fixé à cinq millions d'euros (EUR 5.000.000), représenté par cinq millions (5.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

3. Que les articles suivants de l'article 5.2. des statuts de la Société sont libellées comme suit.

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication au Journal Officiel du Grand-duché de Luxembourg, le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, des présents statuts ou, le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de diminuer le capital social autorisé conformément au présent article 5.2, le conseil d'administration est autorisé par les présentes à émettre des actions, à accorder des options de souscription des actions et d'émettre tout autre titre convertible en actions, dans les limites du capital social autorisé, aux personnes et selon les conditions qu'il juge appropriées, et notamment à procéder à une telle émission en supprimant ou limitant le droit préférentiel des actionnaires/de l'actionnaire existant(s) de souscrire les nouvelles actions à émettre.

Cette autorisation pourra être renouvelée une ou plusieurs fois par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, prise aux conditions requises pour une modification des présents statuts, pour une période qui, à chaque fois, ne peut dépasser cinq (5) ans.

Le capital social autorisé de la Société pourra être augmenté ou diminué par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions requises pour une modification des présents statuts.

4. Que dans sa réunion du 29 décembre 2011, le Conseil d'Administration a délibéré, entre autres, de:

a) augmenter le capital social de la Société, dans les limites du capital autorisé, d'un montant de EUR 1.969.000.- (un million neuf cent soixante-neuf mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 31.000.- (trente-et-un mille euros) à EUR 2.000.000.- (deux millions d'euros) par l'émission de 1.969.000 (un million neuf cent soixante-neuf mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions actuellement émises, à souscrire et à libérer par l'actionnaire unique de la Société moyennant un apport en nature représenté par une partie d'une créance non productive d'intérêts d'un montant nominal de EUR 1.969.000.- (un million neuf cent soixante-neuf mille euros) détenue par l'actionnaire unique à l'encontre de la Société;

b) prendre acte que l'apport en nature devant être fait par l'actionnaire unique est représenté par un créance sans intérêts, certaine, liquide et immédiatement exigible, d'un montant de EUR 1.969.000.- (un million neuf cent soixante-neuf mille euros) détenue par l'actionnaire unique à l'encontre de la Société;

c) évaluer l'apport susmentionné représenté par une créance sans intérêts à sa valeur nominale qui correspond à un montant de EUR 1.969.000.-, cet apport devant être décrit et évalué par un réviseur d'entreprises agréé tel que requis par la loi;

d) prendre acte de la réception par la Société d'une déclaration de souscription de l'actionnaire unique confirmant sa volonté de souscrire à toutes les 1.969.000.- (un million neuf cent soixante-neuf mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) à émettre par la Société dans les limites du capital autorisé de la Société;

e) prendre acte de la réception par la Société d'une déclaration de l'actionnaire unique confirmant qu'il détient une créance sans intérêts, certaine, liquide et immédiatement exigible à l'encontre de la Société d'un montant nominal de EUR 1.969.000.- et de sa volonté de vouloir convertir et apporter cette créance dans le cadre de l'augmentation de capital social susmentionnée;

f) accepter la souscription par l'actionnaire unique à cette augmentation de capital dans les termes décrits ci-dessus sous réserve que le rapport qui devra être émis par le réviseur d'entreprises agréé confirme que la valeur de la créance vaut au moins, sur base du mode d'évaluation susmentionné, le nombre et la valeur nominale des actions à émettre;

g) de nommer la société A3T S.A., avec siège social à L-1330 Luxembourg, 44, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme réviseur d'entreprises agréé conformément aux articles 26-1 and 32-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, pour l'établissement et l'émission en faveur de la Société du rapport requis par la loi;

5. Que les 1.969.000 (un million neuf cent soixante-neuf mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1.- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions actuellement émises, ont été toutes souscrites et libérées par l'actionnaire unique de la Société moyennant l'apport d'une partie d'une créance sans intérêts, certaine, liquide et immédiatement exigible, d'un montant de EUR 1.969.000.- (un million neuf cent soixante-neuf mille euros) détenue par l'actionnaire unique à l'encontre de la société et que cet apport a fait l'objet d'un rapport établi, préalablement aux présentes, par le réviseur d'entreprises agréé A3T S.A., ayant son siège social au 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, lequel rapport daté du 29 décembre 2011 et établi conformément aux articles 26-1 and 32-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, conclut que:

"Based on the work performed, nothing came to our attention which could cause us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond to at least the number and nominal value to the 1.969.000 new shares with a nominal value of EUR 1,- each to be issued in counterpart of the capital increase amounting to EUR 1.969.000.-."

Au regard de la conclusion de ce rapport, la condition de l'acceptation de la souscription a été remplie.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

6. La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription et des déclarations données par l'actionnaire unique.

7. Que suite à la réalisation de l'augmentation de capital décrite ci-dessus, le capital social se trouve augmenté à EUR 2.000.000.- (deux millions d'euros) de sorte que l'article 5.1.1. des statuts de la Société est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«La Société a un capital social émis de deux millions d'euros (EUR 2.000.000), représenté par deux millions (2.000.000) d'actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.

Frais – Evaluation

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués à EUR

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît par les présentes qu'à la requête du comparant, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. FRANZINA, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 04 janvier 2012. Relation: RED/2012/91. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 04 janvier 2012.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012004185/193.

(120003486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

McWane Luxembourg Solberg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 843.385,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.876.

— EXTRAIT

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 23 décembre 2011, il a été (i) pris connaissance de la démission de M. Charles F. Nowlin de son poste de gérant de catégorie A de la Société avec date effective au 1^{er} janvier

2012 et (ii) décidé de nommer M. James M. Proctor, né à Montgomery, Alabama 35223, Etats-Unis d'Amérique, le 23 mars 1959, ayant son adresse professionnelle au 2900 Highway 280, Suite 300, Birmingham, Alabama 35223, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant de catégorie A de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2012 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit :

- M. James M. Proctor, gérant de catégorie A;
- M. G. Ruffner Page, Jr., gérant de catégorie A;
- Mme Annick Leblon, gérant de catégorie B; et
- Mme Céline Bonvalet, gérant de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012004128/23.

(120002728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Anglo American Capital Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 5.450.000,00.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 164.341.

In the year two thousand eleven, on the thirtieth day of November.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of the England, having its registered office at 20, Carlton House Terrace, London SW1Y 5AN, United Kingdom, registered with Companies House under number 5501205 (the "Sole Shareholder"), here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 30 November 2011.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted therewith to the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above, is the sole shareholder of "ANGLO AMERICAN CAPITAL LUXEMBOURG" a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 164341, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 25 October 2011 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2894 of November 26th 2011 (the "Company").

Agenda:

- 1.- Re-naming of the current fifty thousand (50,000) shares of the Company as fifty thousand (50,000) ordinary class A shares (the "Class A Shares") in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each;
- 2.- Increase of the issued share capital of the Company in order to bring it from its present amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) represented by fifty thousand (50,000) Class A Shares to an amount of five million four hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 5,450,000) by the issue of an additional:
 - (a) two million seven hundred thousand (2,700,000) ordinary class A Shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each (the "Class A Shares"); and
 - (b) two million seven hundred thousand (2,700,000) preference class B Shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each (the "Class B Shares").
- 3.- Subscription and payment of the new shares;
- 4.- Subsequent amendment of article 6.1 of the articles of incorporation of the Company;
- 5.- Amendment of article 17.2 of the articles of incorporation of the Company;
- 6.- Insertion of article 17.3 bis to the articles of incorporation of the Company; and
- 7.- Granting of power of attorney to any employee of Anglo American Luxembourg Sàrl.

The Sole Shareholder, represented as here above, representing the entire capital of the Company, resolves the following:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to rename the current fifty thousand (50,000) shares of the Company as fifty thousand (50,000) ordinary class A shares (the "Class A Shares") in registered form with a par value of one United States Dollar

(USD 1) each, all such Class A Shares carrying an entitlement to a dividend from Net Profits (as defined in the THIRD RESOLUTION below) in accordance with the articles of association of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the issued share capital of the Company in order to bring it from its present amount of fifty thousand United States Dollars (USD 50,000) represented by fifty thousand (50,000) Class A Shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each to an amount of five million four hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 5,450,000) by the issue of an additional:

(a) two million seven hundred thousand (2,700,000) ordinary Class A Shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1), all such newly issued Class A Shares carrying an entitlement to a dividend from Net Profits (as defined in the THIRD RESOLUTION below) (the "Class A Dividend") being the balance of the Net Profits after the Class B Dividend has been paid; and

(b) two million seven hundred thousand (2,700,000) preference Class B shares in registered form with a par value of one United States Dollar (USD 1) each (the "Class B Shares"), together with a share premium of two billion seven hundred and twenty two million five hundred and forty five thousand nine hundred and forty seven United States Dollars and eighty five Cents (USD 2,722,545,947.85), all such Class B Shares carrying an entitlement to a dividend of 0.01% of Net Profits (as defined in the THIRD RESOLUTION below) (the "Class B Dividend"), such dividend to be paid in priority to any payment of dividend to the holders of any other class of shares in the Company.

Subscription / Allotment

The new shares have been subscribed by the Sole Shareholder represented by Mrs. Nadine GLOESNER and have been fully paid up by way of an assignment of a debt (cession de dette) (the "Assignment of Debt") consisting of the transfer of a debt owed by the Company to Anglo American Capital plc, a company incorporated in England, having its registered office at 20 Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom, to Anglo American International Holdings Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 20, Carlton House Terrace, London, SW1Y 5AN, United Kingdom (acting through its Luxembourg branch, Branch Office of Anglo American International Holdings Limited, at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg), the Assignment of Debt having an aggregate amount of two billion seven hundred and twenty seven million nine hundred and forty five thousand nine hundred and forty seven United States Dollars and eighty five Cents (USD 2,727,945,947.85).

The Sole Shareholder resolves to approve a certificate of the managers of the Company dated 30 November 2011 (a copy of which will remain attached to the present deed for the purposes of registration), the conclusion of which reads as follows:

"Nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the Assignment of Debt does not correspond at least to the number and the par value of the shares in the Company to be issued in counterpart."

The Sole Shareholder resolves to approve the evaluation of the Assignment of Debt at two billion seven hundred and twenty seven million nine hundred and forty five thousand nine hundred and forty seven United States Dollars and eighty five Cents (USD 2,727,945,947.85).

Evidence of the Assignment of Debt has been shown to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to allocate the value of the total Assignment of Debt of two billion seven hundred and twenty seven million nine hundred and forty five thousand nine hundred and forty seven United States Dollars and eighty five Cents (USD 2,727,945,947.85) to itself.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves consequently to amend article 6.1 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" Art. 6. Capital.

6.1 The Company's issued capital is set at five million four hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 5,450,000) United States Dollars represented by:

(a) Two Million Seven Hundred and Fifty Thousand (2,750,000) ordinary Class A Shares (the "Class A Shares") in registered form, each with a par value of one United States Dollar (USD 1), all fully subscribed and entirely paid up, each Class A Share carrying an entitlement of a dividend from the Net Profits (the "Class A Dividend") in the amount of the balance of the Net Profits after the payment of the Class B Dividend in the event that a Class A Dividend and a Class B Dividend is recommended by the directors and determined by the shareholders in accordance with article 17.2 of these articles of incorporation; and

(b) Two Million Seven Hundred Thousand (2,700,000) preference Class B Shares (the "Class B Shares") in registered form, each with a par value of one United States Dollar (USD 1), all fully subscribed and entirely paid up, each Class B Share carrying an entitlement to a dividend of 0.01% of Net Profits (the "Class B Dividend") in the event a Class A and Class B Dividend is recommended by the directors and determined by the shareholders in accordance with article 17.2 of these articles of incorporation, such Class B Dividend to be paid in priority to any payment of dividend to the holders of any other class of shares in the Company.

'Net Profits' means profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward (if any) and distributable reserves (réserves libres) but excluding share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve established by law or these articles."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 17.2 of the articles of incorporation of the Company so that it now reads as follows:

" **17.2.** The allocation and distribution of the remaining Net Profits (as defined in article 6 of these articles of incorporation) of the Company shall be determined by the general meeting of shareholders upon recommendation of the directors. This allocation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to insert a new article 17.3bis after article 17.3 and before article 17.4 in the articles of incorporation of the Company so that it will read as follows:

" **17.3bis.** The payment of the Class A Dividend and the Class B Dividend can only be paid from sums available in accordance with Article 72-1 of the Law."

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to grant a power of attorney to any employee of Anglo American Luxembourg Sàrl, 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, to effect anything necessary or incidental to the preceding resolutions.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately 6.000.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente novembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ANGLO AMERICAN INTERNATIONAL HOLDINGS LIMITED, une société de droit anglais, avec siège social au 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume-Uni, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 5501205 (l'«Associée Unique»), ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 novembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante, ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise ensemble avec l'acte à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée "ANGLO AMERICAN CAPITAL LUXEMBOURG S.à r.l.", pas encore enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 25 octobre 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

Agenda

1. Redénomination des cinquante mille (50.000) parts sociales actuelles de la Société en cinquante mille (50.000) parts sociales ordinaires de la classe A (les «Parts Sociales de Classe A») sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune;

2. Augmentation du capital social de la Société de façon à le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000) à un montant de cinq millions quatre cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.450.000,-) par l'émission de:

(a) deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts Sociales de Classe A;

(b) deux millions sept cent mille (2.700.000) parts sociales préférentielles de classe B sous forme nominative avec une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»);

3. Souscription et paiement des nouvelles parts sociales;
4. Modification subséquente de l'article 6.1 des statuts de la Société;
5. Modification subséquente de l'article 17.2 des statuts de la Société;
6. Introduction d'un nouvel article 17.3 bis dans les statuts de la Société; et
7. Donner procuration à tout employé de Anglo American Luxembourg S.à r.l.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, et représentant l'ensemble des parts sociales de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de renommer les cinquante mille (50.000) parts sociales actuelles de la Société en cinquante mille (50.000) parts sociales ordinaires de classe A (les «Parts Sociales de Classe A») sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes les Parts Sociales de Classe A donnant droit à un dividende prélevé sur les «Bénéfices Nets» (comme défini dans la TROISIEME RESOLUTION ci-dessous) en conformité avec les statuts de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de façon à le porter de son montant actuel de cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50.000), représenté par cinquante mille Parts Sociales de Classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, à un montant de cinq millions quatre cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.450.000) par l'émission de:

(a) deux millions sept cent mille (2.700.000) Parts Sociales de Classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes les Parts Sociales de Classe A nouvellement émises donnant droit à un dividende prélevé sur les «Bénéfices Nets» (comme défini dans la TROISIEME RESOLUTION ci-dessous) (le «Dividende de Classe A») étant le restant des Bénéfices Nets après le paiement du Dividende de Classe B; et

(b) deux millions sept cent mille (2.700.000) parts sociales préférentielles de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune (les «Parts Sociales de Classe B»), assorties d'une prime d'émission de deux milliards sept cent vingt-deux millions cinq cent et quarante-cinq mille neuf cent et quarante et un des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq centimes (USD 2.722.545.947,85), toutes les nouvelles Parts Sociales de Classe B donnant droit à un dividende égal à 0.01% des Bénéfices Nets (comme défini dans la TROISIEME RESOLUTION ci-dessous) (le «Dividende de la Classe B»), le Dividende de Classe B devant être payé en priorité avant tout autre dividende versé aux détenteurs de parts sociales de toute autre classe de la Société.

Souscription / Affectation

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par l'Associé Unique ici représenté par Madame Nadine GLOESENER, et ont été intégralement payées au biais d'une cession de dette (la «Cession de Dette») consistant en le transfert d'une dette due par la Société à Anglo American Capital plc, une société de droit anglais, ayant son siège social à 20, Carlton House Terrace, Londres SW1Y 5AN, Royaume Uni, à Anglo American International Holdings Limited, une société de droit anglais, ayant son siège social à 20 Carlton House Terrace, Londres, SW1Y 5AN, Royaume Uni (agissant à travers sa succursale luxembourgeoise, Branch Office of Anglo American International Holdings Limited, au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg), la Cession de Dette ayant un montant total de deux milliards sept cent vingt-sept millions neuf cent quarante-cinq mille neuf cent quarante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq centimes (USD 2.727.945.947,85,-).

L'Associé Unique décide d'approuver un certificat émis par les gérants de la Société en date du 30 novembre 2011 (une copie duquel certificat restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement), la conclusion duquel certificat est la suivante (en traduction de l'anglais):

«Rien n'a été porté à notre attention qui nous amènerait à croire que la valeur globale de la Cession de Dette ne corresponde pas au moins au nombre et à la valeur nominale des parts sociales de la Société émises en contrepartie.»

L'Associé Unique décide d'approuver l'évaluation de la Cession de Dette à deux milliards sept cent vingt-sept millions neuf cent quarante-cinq mille neuf cent quarante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq centimes (USD 2.727.945.947,85).

La preuve de la Cession de Dette a été apportée au notaire soussigné.

L'Associé Unique décide d'allouer la valeur totale de la Cession de Créance de deux milliards sept cent vingt-sept millions neuf cent quarante-cinq mille neuf cent quarante-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique et quatre-vingt-cinq centimes (USD 2.727.945.947,85) à elle-même.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide par conséquent de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.**

6.1 La Société a un capital émis de cinq millions quatre cent cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 5.450.000,-) représenté par:

(a) deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) parts sociales ordinaires de Classe A (les «Parts Sociales de Classe A») sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, chaque Part Sociale de Classe A donnant droit à un dividende prélevé sur les Bénéfices Nets (le «Dividende de Classe A»), après le paiement du Dividende de Classe B dans l'éventualité où un Dividende de Classe A et un Dividende de Classe B est recommandé par les gérants et déterminé par les associés en conformité avec l'article 17.2 de ces statuts; et

(b) deux millions sept cent mille (2.700.000) parts sociales préférentielles de classe B (les «Parts Sociales de Classe B») sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, chaque Part Sociale de Classe B donnant droit à un dividende égal à 0.01% des Bénéfices Nets (le «Dividende de Classe B»), donnant droit à un dividende prélevé sur les Bénéfices Nets dans l'éventualité où un Dividende de Classe A et un Dividende de Classe B est recommandé par les gérants et déterminé par les associés en conformité avec l'article 17.2 de ces statuts, le Dividende de Classe B devant être payé en priorité avant tout autre dividende versé aux détenteurs de parts sociales de toute autre classe de la Société.

«Bénéfices Nets» signifie les bénéfices réalisés depuis la clôture du dernier exercice financier augmentés des bénéfices reportés (s'il y a lieu), des réserves libres mais excluant la prime d'émission, mais diminués des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserve conformément à la loi ou aux présents statuts.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier article 17.2 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **17.2.** L'affectation et la distribution des bénéfices nets restants (y compris les résultats reportés) de la Société et le résultat à reporter seront déterminés par l'assemblée générale des actionnaires sur recommandation des gérants. Cette affectation pourra inclure la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts sociales gratuites ou de droits de souscription et la création ou le maintien de réserves et de provisions.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'introduire un nouvel article 17.3 bis après article 17.3 et avant article 17.4 dans les statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **17.3bis.** Le paiement du Dividende de Classe A et du Dividende de Classe B ne peut être effectué qu'à partir des montants disponibles en conformité avec article 72-1 de la Loi.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de donner procuration à tout employé de la société Anglo American Luxembourg S.à r.l., 48, rue de Bragançe, L-1255 Luxembourg, aux fins d'effectuer tout ce qui pourrait être nécessaire en relation avec les résolutions qui précèdent.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 6.000.-.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53873. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003562/257.

(120002498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

CETP II Imola S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 163.487.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 23 septembre 2011 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 octobre 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2012003635/13.

(120002715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Calypsum S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 153.889.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CALYPSUM S.A. avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 153.889, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 9 juin 2010, publié au Mémorial Recueil Spécial C n ° 1621 en date du 10 août 2010.

L'Assemblée est ouverte à 12 heures sous la présidence de Madame Barbara DANELLI, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Alida MUHOVIC, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Stéphanie PACHE, employée privée, demeurant professionnellement à Mamer. Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1.- Suppression de la valeur nominale des actions.
- 2.- Augmentation du capital social de la société.
- 3.- Modification de l'article quatre des statuts.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées " ne varietur" par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée et qu'il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de supprimer la valeur nominale des actions de la prédite société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions sept cent soixante mille vingt euros (2.760.020,- €) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- €) à deux millions sept cent quatre-vingt-onze mille vingt euros (2.791.020,- €) représenté par MILLE (1.000) actions sans désignation de valeur nominale et à libérer ladite augmentation de capital intégralement par incorporation d'une créance d'un même montant de deux millions sept cent soixante mille vingt euros (2.760.020,- €) existant contre la société, ainsi que le constate, le rapport du réviseur d'entreprises établie par la «Société de Révision et d'Expertises S.à r.l.» avec siège social à L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon à Mamer, en date du 28 octobre 2011, lequel après avoir été signé «ne varietur» par tous les comparants et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes aux fins de formalisation.

Cette augmentation de capital a été souscrite par les actionnaires actuels et il n'y a pas de rompus.

Troisième résolution

De ce qui précède, L'assemblée générale extraordinaire de la prédite société, à l'unanimité des voix, décide de modifier l'article quatre, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 4. Le capital social est fixé à deux millions sept cent quatre-vingt-onze mille vingt euros (2.791.020,- €) représenté par MILLE ACTIONS (1000), sans désignation de valeur nominale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à quatre mille cinq cents euros (4.500,- €).

Les frais et honoraires des présentes sont à charge de la société. Elle s'engage solidairement ensemble avec les comparants au paiement desdits frais.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Muhovic, Danelli, Paché, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2011. Relation: EAC/ 2011/ 16045. Reçu SOIXANTE-QUINZE EUROS (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003622/64.

(120002824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Luxis Domiciliations S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 74.722.

Cession de parts sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales du 1^{er} janvier 2011 que la société SR International s.à r.l., inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B33965 et ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, a cédé 12 parts sociales de la société Luxis Domiciliations s.à r.l. À Madame Béatriz Dos Santos, demeurant 19, Impasse St Lauren, F-54000 Nancy. Suite à cette cession de parts sociales le capital social de la société, représenté par 250 parts sociales, se trouve réparti comme suit:

Monsieur Paul Lux, demeurant 20, rue de la Solidarité, L-8020 Strassen – 126 parts sociales, la société SR INTERNATIONAL s.à r.l., ayant son siège social au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg – 99 parts sociales et Madame Béatriz Dos Santos, demeurant 19 Impasse St Lauren, F-54000 Nancy – 25 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012003829/20.

(120002929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

CEHTRA - Consultancy for Environmental and Human Toxicology and Risk Assessment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue J.-P. Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 92.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht

L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012003629/14.

(120002902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Information Business Integration A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 38.854.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 décembre 2011

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011 :

Administrateur de catégorie A

- Monsieur Juan SANTAMARIA, conseiller financier, demeurant au 22 PO3 D, Calle Isaac Albeniz, Madrid, Espagne;

Administrateurs de catégorie B

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Guy HORNICK;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Référence de publication: 2012004412/22.

(120003761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

MEIF II Luxembourg Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 137.826.

In the year Two Thousand and Eleven, on the thirtieth day of November.

Before Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

APPEARED:

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée") with a share capital of EUR 12,500.- having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 117.627 (the "Sole Shareholder") here duly represented by Arnaud Schneider, employee, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- MEIF II Luxembourg Communications S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated and existing under Luxembourg law, with a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), having its registered office at 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 137.826 (the "Company") has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 14 March 2008, and its articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1142 dated 8 May 2008, page 54784;

- the articles of association of the Company (the "Articles") have not been amended since then.

This being declared, the appearing party, owner of the five hundred (500) ordinary shares in registered form representing the entire share capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to authorise the Board of managers to distribute the share premium held in the Company's premium account from time to time.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred Euros (EUR 100.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand six hundred Euros (EUR 12,600.-) by creating and issuing four (4) new ordinary shares (the "New Shares") with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-), to be fully subscribed and fully paid up by contribution in kind, subject to the payment of a share premium of one million nine hundred ninety nine thousand nine hundred Euros (EUR 1,999,900.-) (the "Share Premium").

Sole Shareholder's Intervention - Subscription - Payment - Description of the Contributions

The Sole Shareholder, represented as stated here above, declares to subscribe for the New Shares and to have them, together with the Share Premium, fully paid by way of contribution in kind consisting a receivable for a global amount of two million Euros (EUR 2,000,000.-) held by the Sole Shareholder against the Company (the "Contribution").

Evaluation

The total net value of the Contribution is at least valued at two million Euros (EUR 2,000,000.-) of which one hundred Euros (EUR 100.-) were allocated to the share capital account, the remainder of one million nine hundred ninety nine thousand nine hundred Euros (EUR 1,999,900.-) being allocated to the share premium account.

Documents evidencing the ownership and valuation of the Contribution

The description and the valuation of the Contribution contributed to the Company have further been confirmed in:

- an application form (the "Application Form") executed by the Sole Shareholder and accepted by the board of managers ("conseil de gérance") of the Company, a copy of which has been signed by the appearing party to be registered with this deed; this form includes a confirmation that "On the date hereof, the Sole Shareholder has carefully reviewed the Contribution, has assessed the value of such element and came to the conclusion that the net value of the Contribution is at least equal to two million Euros (EUR 2,000,000.-)"; and
- a report established by Rosa Villalobos and Charles Roemers acting as Managers acting on behalf of the board of the Company confirming the same (the "Company Report").

Proof of the existence of the Contribution

Proof of the existence of the Contribution has been given by the Company Report and the Application Form, the latter containing, among others, a declaration of the Sole Shareholder attesting of the true valuation of the Contribution.

Effective implementation of the Contribution

The Sole Shareholder, here represented as stated here above, declares, with respect to the Contribution, that:

- it is the holder of the Contribution to be contributed to the Company;
- the Contribution will be effective from the date of the notarial deed enacting the increase of share capital of the Company by creating and issuing the New Shares;
- the Sole Shareholder has the unrestricted right, power, authority and capacity to transfer all its rights attached to the Contribution; and
- it shall procure that all the formalities required by Luxembourg law subsequent to the Contribution shall be carried out upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said Contribution in order to duly formalise the Contribution to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

Board of managers ("conseil de gérance") of the Company's intervention

Thereupon intervenes the board of managers ("conseil de gérance") of the Company (the "Board of Managers"), here represented by Arnaud Schneider, pre-named, duly empowered by board resolutions dated as of 10 November 2011.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of its responsibility, legally engaged as Board of Managers of the here above described Contribution, the Board of Managers expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contribution by the Sole Shareholder, and confirms the validity of the subscription and payment of the New Shares and the Share Premium, as documented by the Application Form.

Further to the here before documented increase in the share capital of the Company, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Shares	Share capital in EUR
MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.	504	12,600
TOTAL:	504	12,600

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the Sole Shareholder decides to amend the article 5. of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

" **5. Share capital.** The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600) represented by five hundred and four (504) shares (hereafter referred to as the "Shares") in registered form with a par value of twenty five hundred euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up. The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

In addition to the share capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any Share shall be transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s) and can be distributed from time to time upon decision of the Board of Managers."

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand euro (€ 3,000.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she, as represented here above, signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil onze, le trente novembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-duché de Luxembourg),

A COMPARU:

MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.627 (l'«Associé Unique»), dûment représentée par Arnaud Schneider, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, a déclaré et a requis du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- MEIF II Luxembourg Communications S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous le droit luxembourgeois, au capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), ayant son siège social au 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.826 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Luxembourg le 14 mars 2008, et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1142 du 8 mai 2008, page 54784,

- les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, propriétaire des cinq cents (500) parts sociales nominatives représentant l'intégralité du capital social de la Société, a immédiatement procédé et pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'autoriser le Conseil de Gérance de la Société à distribuer les primes d'émission détenues par la Société dans son compte de prime d'émission.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence de cents Euros (EUR 100.-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-) à douze mille six cents Euros (EUR 12,600.-) par l'émission de quatre (4) nouvelles parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt cinq euros (EUR 25) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées par apport en nature, assorties d'une prime d'émission d'un montant d' un million neuf cents quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Euros (EUR 1,999,900.-) (la «Prime d'Emission»).

Intervention de l'Associé Unique - Souscription - Libération - Description de l'Apport

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et procéder à leur libération intégrale ainsi qu'au paiement intégral de la Prime d'Emission au moyen d'un apport en nature consistant en une créance d'un montant global de deux millions Euros (EUR 2,000,000.-) détenue par l'Associé Unique contre la Société (l'«Apport»).

Evaluation

La valeur totale nette de l'Apport est estimée au moins à deux millions Euros (EUR 2,000,000.-), dont cents Euros (EUR 100.-) ont été alloués au compte du capital social, le solde d'un million neuf cents quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Euros (EUR 1,999,900.-) étant alloué au compte de la prime d'émission.

Documents établissant la propriété et la valeur de l'Apport

La description et l'évaluation de l'Apport apporté à la Société ont en outre été confirmées dans:

- une lettre d'application (la «Lettre d'Application») signée par l'Associé Unique et acceptée par le conseil de gérance de la Société; une copie de laquelle a été signée par la partie comparante afin d'être enregistrée avec le présent acte; cette lettre contient une confirmation que «A la date des présents, l'Associé Unique a revu la valeur de ces éléments et est arrivé à la conclusion que la valeur totale nette de l'Apport est estimée au moins égal à deux millions d'Euros (EUR 2,000,000.-)»; et
- un rapport établi par Rosa Villalobos et Charles Roemers en qualité de Gérants agissant au nom et pour le compte du conseil de gérance de la Société confirmant les mêmes déclarations (le «Rapport de la Société»).

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée par le Rapport de la Société et la Lettre d'Application, cette dernière comprenant, entre autres, une déclaration de l'Associé Unique attestant de la valeur réelle de l'Apport.

Réalisation effective de l'Apport

L'Associé Unique, ici représenté comme décrit ci-dessus, déclare, s'agissant de l'Apport, que:

- il est le titulaire de l'Apport devant être apporté à la Société;
- l'Apport sera effectif à partir de la date de l'acte notarié portant augmentation du capital social de la Société par création et émission des Nouvelles Parts Sociales;
- l'Associé Unique a le droit, le pouvoir, l'autorité et la capacité absolus de transférer tous ses droits attachés à l'Apport; et
- il s'engage à ce que toutes les formalités requises par le droit luxembourgeois suite à l'Apport seront accomplies dès réception de la copie certifiée de l'acte notarié documentant ledit Apport en nature afin de formaliser dûment l'Apport vis-à-vis de la Société et de le rendre effectif partout et envers toute tierce partie.

Intervention du conseil de gérance de la Société

Est alors intervenu le conseil de gérance de la Société (le «Conseil de Gérance»), ici représenté par Arnaud Schneider, précité, dûment habilités en vertu des résolutions prises par le conseil de gérance le 10 novembre 2011.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagée en sa qualité de Conseil de Gérance à raison de l'Apport décrit ci-dessus, le Conseil de Gérance a marqué expressément son accord sur la description de l'Apport, sur son évaluation, sur le transfert effectif de l'Apport par l'Associé Unique, et confirme la validité de la souscription et de la libération des Nouvelles Parts Sociales ainsi que le paiement de la Prime d'Emission, telles que documentées par la Lettre d'Application.

Suite à l'augmentation de capital de la Société telle que décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en EUR
MEIF II Luxembourg Holdings S.à r.l.	504	12,600
TOTAL:	504	12,600

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et décisions prises ci-avant, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **5. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euro (12.600), représenté par cinq cents quatre (504) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (25) chacune (ci-après les «Parts Sociales»), toutes souscrites et entièrement libérées. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après comme les «Associés».

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'Associé unique ou de l'assemblée générale des Associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition de l'(des) Associé(s) et peut-être distribué de temps en temps sur décision du Conseil de Gérance de la Société.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivie d'une version français, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ trois mille euros (€ 3.000,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci, telle que représentée ci-dessus, a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Schneider, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 décembre 2011. Relation: EAC/2011/16734. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012003841/214.

(120002544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Centrobank SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.399.

Le bilan consolidé au 30 septembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CENTROBANK, SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2012003630/11.

(120003046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Certus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 35A, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 48.094.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003633/10.

(120002922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Certus-Bau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 37, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 113.214.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012003634/10.

(120002921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Amazon EU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R.C.S. Luxembourg B 101.818.

EXTRAIT

Par décision de l'associé unique de la Société en date du 9 décembre 2011, Monsieur J. Timothy Leslie, demeurant professionnellement au 5, rue Plaetis, L-2338 Luxembourg est nommé gérant pour une durée indéterminée à partir du 1^{er} janvier 2012, en remplacement de Monsieur Michael A Miller, gérant démissionnaire en date du 1^{er} janvier 2012.

Suite à cette décision, le conseil de gérance de la Société est dès lors composé des gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Mme. Eva Gehlin,
- M. Allan Lyall,
- M. Eric L. Broussard,
- M. Gregory Greeley, et
- M. J. Timothy Leslie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Pour Amazon EU S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012004172/23.

(120004226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

G.P. New Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.174.

L'an deux mille onze, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «G.P. NEW ENERGY S.A.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 115.174, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 17 mars 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Association C (le «Mémorial»), numéro 1102 du 7 juin 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella MORESCHI, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange WOLTER-SCHIERES, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sonia DELFINI, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les SEIZE MILLE (16.000) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

Monsieur Livio PENAZZI, né le 19 mars 1943 à Bolzano (Italie), demeurant à I-Verona, Via Leoncino 9.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparantes prémentionnées ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. MORESCHI, S. WOLTER-SCHIERES, S. DELFINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2011. Relation: LAC/2011/53960. Reçu douze euros (12,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2012.

Référence de publication: 2012004343/58.

(120003896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2012.

Compagnie de Financements et d'Investissements Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 78.521.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 décembre 2011, a pris à l'unanimité la décision suivante:

- d'élire en son sein Monsieur Marc Koeune comme Président du Conseil d'administration, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2012003640/11.

(120003151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Newalta Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 164.043.

In the year two thousand and eleven, on the fourteenth day of December.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary public residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Newalta International Ltd., a company incorporated and organized under the laws of Canada, having its registered office at 4500, 855 - 2nd Street SW, Calgary, Alberta T2P 4K7, registered with the Alberta Registrar of Corporations under the corporate access number 2015817592, acting through its Luxembourg branch, Newalta International Ltd., Luxembourg Branch, having its registered office at L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 164.611, (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

duly represented by Me Vanessa MOROLLI, lawyer, residing at 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, by virtue of a proxy dated 13 December, 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing person, acting in the here above stated capacity, requested the undersigned notary to:

I. state that Newalta International Ltd., Luxembourg Branch is the Sole Shareholder of Newalta Luxembourg Sàrl, a private limited liability company ("Société à responsabilité limitée"), having its registered office at 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 164.043, incorporated by a deed received by Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on September 15, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2973 on 5 December, 2011 (hereafter referred to as the "Corporation").

II. record the following resolutions which have been taken in the best corporate interest of the Corporation, according to the agenda below:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Corporation by an amount of USD 700,000.- (seven hundred thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 30,000.- (thirty thousand US Dollars) to the amount of USD 730,000.- (seven hundred thirty thousand US Dollars) by the issue of 700,000 (seven hundred thousand) mandatory redeemable preferred shares class A (the "MRPS A") without mention of a par value each;

2. Subscription and payment of all additional MRPS A, with a share premium attached to the MRPS A amounting to USD 69,227,000.- (sixty-nine million two hundred twenty-seven thousand US Dollars) and the allocation of an amount of USD 73,000.- (seventy-three thousand US Dollars) to the MRPS A legal reserve of the Corporation by the contribution in kind of a claim by the Sole Shareholder;

3. Amendment of article 5.1 of the articles of association in order to reflect the share capital increase;

4. Transfer of the registered office of the Corporation and amendment of article 4.1 of the articles of association; and

5. Other business.

First resolution

The Sole Shareholder decided to increase the share capital of the Corporation by an amount of USD 700,000.- (seven hundred thousand US Dollars) so as to bring it from its present amount of USD 30,000. (thirty thousand US Dollars) to the amount of USD 730,000.- (seven hundred and thirty thousand US Dollars).

Second resolution

The Sole Shareholder decided to issue 700,000 (seven hundred thousand) MRPS A without mention of a par value, together with the payment of a share premium attached to the MRPS A amounting to USD 69,227,000.- (sixty-nine million two hundred twenty-seven thousand US Dollars) and the allocation of an amount of USD 73,000. (seventy-three thousand US Dollars) to the MRPS A legal reserve of the Corporation.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

There now appeared Me Vanessa MOROLLI, acting in her capacity as duly appointed special attorney of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given on 13 December, 2011 which will remain attached to the present deed.

The appearing person declared to:

- subscribe for and fully pay 700,000 (seven hundred thousand) MRPS A without mention of a par value, for a total amount of USD 700,000.- (seven hundred thousand US Dollars);

- pay a share premium attached to the MRPS A amounting to USD 69,227,000.- (sixty-nine million two hundred twenty-seven thousand US Dollars);

- allocate to the MRPS A legal reserve of the Corporation the amount of USD 73,000.- (seventy-three thousand US Dollars);

by the contribution in kind of a claim excluding any real estate asset in an aggregate amount of USD 70,000,000.- (seventy million US Dollars) (hereafter referred to as the "Claim").

Description of the contribution

The appearing person stated that:

The contribution in kind consisted of the ownership of the Claim for a total amount of USD 70,000,000.- (seventy million US Dollars), this Claim being valued by the board of managers of the Corporation at the amount of USD 70,000,000.- (seventy million US Dollars).

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the ownership and the value of the Claim has been given to the Corporation's managers and such valuation has been confirmed by the managers of the Corporation.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution being fully carried out, the Sole Shareholder decided to amend article 5.1 of the articles of incorporation to read as follows:

5.1. "The Corporation's share capital is set at seven hundred and thirty thousand US Dollars (USD 730,000.-) divided into thirty thousand (30,000) ordinary shares (hereinafter the "Ordinary Shares") and seven hundred thousand (700,000) mandatory redeemable preferred shares class A (hereinafter the "Class A MRPS"). The Corporation may in addition to the Ordinary Shares and to the Class A MRPS issue from time to time class B Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class B MRPS"), class C Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class C MRPS"), class D Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class D MRPS"), class E Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class E MRPS"), class F Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class F MRPS"), class G Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class G MRPS"), class H Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class H MRPS"), class I Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class I MRPS"), class J Mandatory Redeemable Preferred Shares (the "Class J MRPS") (the Class A MRPS, the Class B MRPS, the Class C MRPS, the Class D MRPS, the Class E MRPS, the Class F MRPS, the Class G MRPS, the Class H MRPS, the Class I MRPS and the Class J MRPS) are each hereinafter referred to as a "Class of MRPS"; while they are all hereinafter collectively referred to as "MRPS"; the MRPS and the Ordinary Shares are hereinafter referred to individually as a "Share" and collectively as the "Shares"."

Fourth resolution

The Sole Shareholder decided to transfer the registered office of the Corporation from its current address to the following address: 300C, route de Thionville, L-5884 Hesperange.

As a consequence of the foregoing statements, the Sole Shareholder decided to amend article 4.1 of the articles of incorporation to read as follows:

4.1. "The registered office is established in the city of Hesperange. The registered office may be transferred within the municipality of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg by decision of the board of managers of the Corporation. It may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Shareholder(s) adopted in the manner required for the amendment of these articles of association."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Corporation or which shall be charged to it in connection with its capital increase have been estimated at about EUR 6,355.- (six thousand three hundred fifty-five euro).

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatorze décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Newalta International Ltd., une société constituée et établie sous le droit du Canada, ayant son siège social au 4500, 855 - 2nd Street SW, Calgary, Alberta T2P 4K7, inscrite au Alberta Registrar of Corporations sous le numéro d'accès 2015817592, agissant par l'intermédiaire de sa succursale luxembourgeoise, Newalta International Ltd., Luxembourg Branch, ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 300C, route de Thionville, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.611 (ci-après l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Maître Vanessa MOROLLI, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à 20, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 13 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant ès qualité, a déclaré et demandé au notaire:

I. d'acter que Newalta International Ltd., Luxembourg Branch est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée Newalta Luxembourg Sàrl, ayant son siège social à 18, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 164.043, constituée suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg le 15 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2973 du 5 décembre 2011 (ci-après la «Société»).

II. enregistrer les résolutions suivantes qui ont été prises dans l'intérêt de la Société, conformément à l'agenda ci-dessous:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de USD 700.000,- (sept cent mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 30.000,- (trente mille dollars américains) à un montant de USD 730.000,- (sept cent trente mille dollars américains) par l'émission de 700.000 (sept cent mille) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (les «PPOR A») sans mention de valeur nominale;
2. Souscription et libération de toutes les nouvelles PPOR A avec paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR A de USD 69.227.000,- (soixante-neuf millions deux cent vingt-sept mille dollars américains) et allocation d'un montant de USD 73.000,- (soixante-treize mille dollars américains) à la réserve légale des PPOR A de la Société, par un apport en nature de créances par l'Associé Unique;
3. Modification de l'article 5.1 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social de la Société planifiée;
4. Transfert du siège social de la Société et modification de l'article 4.1 des statuts; et
5. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de USD 700.000,- (sept cent mille dollars américains) pour le porter de son montant actuel de USD 30.000,- (trente mille dollars américains) à un montant de USD 730.000,- (sept cent trente mille dollars américains).

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 700.000 (sept cent mille) PPOR A sans mention de valeur nominale, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission attachée aux PPOR A de USD 69.227.000, (soixante-neuf millions deux cent vingt-sept mille dollars américains) et l'allocation d'un montant de USD 73.000,- (soixante-treize mille dollars américains) à la réserve légale des PPOR A de la Société.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Est alors intervenue aux présentes Maître Vanessa MOROLLI, agissant en sa qualité de mandataire spécial de l'Associé Unique, en vertu d'une procuration donnée le 13 décembre 2011 qui restera annexée aux présentes.

La partie comparante a déclaré:

- souscrire et payer en totalité 700.000 (sept cent mille) PPOR A sans mention de valeur nominale, pour un montant total de USD 700.000, (sept cent mille dollars américains);
- payer une prime d'émission attachée aux PPOR A de USD 69.227.000,- (soixante-neuf millions deux cent vingt-sept mille dollars américains);
- allouer à la réserve légale des PPOR A de la Société le montant de USD 73.000,- (soixante-treize mille dollars américains);

par l'apport en nature de droits à recevoir excluant tout actif immobilier pour un montant total de USD 70.000.000,- (soixante-dix millions dollars américains) (ci-après les «Droits»).

Description de la contribution

La partie comparante a déclaré que:

L'apport en nature consiste en la propriété de Droits, pour un montant total de USD 70.000.000,- (soixante-dix millions dollars américains), ces Droits étant évalués par le conseil de gérance de la Société à un montant de USD 70.000.000,- (soixante-dix millions dollars américains).

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété et de la valeur des Droits à recevoir a été donnée aux gérants de la Société et cette évaluation a été confirmée par les gérants de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'apport ayant été accompli, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société comme suit:

5.1. «Le capital social de la Société est fixé à sept cent trente mille dollars américains (USD 730.000,-) représenté par trente mille (30.000) parts ordinaires (ci-après les «Parts Ordinaires») sept cent mille (700.000) parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie A (ci-après les «PPOR de catégorie A»). La Société peut également émettre en plus des Parts Ordinaires et des PPOR de catégorie A des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie B (ci-après les «PPOR de catégorie B»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie C (ci-après les «PPOR de catégorie C»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie D (ci-après les «PPOR de catégorie D»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie E (ci-après les «PPOR de catégorie E»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie F (ci-après les «PPOR de catégorie F»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie G (ci-après les «PPOR de catégorie G»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie H (ci-après les «PPOR de catégorie H»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie I (ci-après les «PPOR de catégorie I»), des parts privilégiées obligatoirement rachetables de catégorie J (ci-après les «PPOR de catégorie J»), (les PPOR de catégorie A, les PPOR de catégorie B, les PPOR de catégorie C, les PPOR de catégorie D, les PPOR de catégorie E, les PPOR de catégorie F, les PPOR de catégorie G, les PPOR de catégorie H, les PPOR de catégorie I et les PPOR de catégorie J) sont ci-après individuellement désignées comme une «Catégorie de PPOR» et collectivement comme les «PPOR»; les PPOR et les Parts Ordinaires sont ci-après individuellement désignées comme une «Part» et collectivement comme les «Parts».»

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à l'adresse suivante: 300C, route de Thionville, L-5884 Hesperange.

En conséquence des déclarations et des résolutions qui ont précédé, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 4.1 des statuts de la Société comme suit:

4.1. «Le siège social est établi dans la ville d'Hesperange. Le siège social pourra être transféré dans la ville d'Hesperange par décision du conseil de gérance. Il pourra également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale de l'(des) Associé(s) délibérant comme en matière de modification des statuts.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ EUR 6.355,- (six mille trois cent cinquante-cinq euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune demande supplémentaire de discussion n'ayant lieu, le président lève la séance.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande de la partie comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu et traduit en un langage connu de la partie comparante, connue du notaire par ses prénom, nom, état civil et domicile, ladite partie comparante a signé avec Nous, notaire, le présent acte en original.

Signé: MOROLLI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2011. Relation: REM/2011/1744. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 28 décembre 2011.

Référence de publication: 2012003255/217.

(120002185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.709.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of December.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 117.925,

duly represented by Ms Laurence LICATA, maître en droit, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, dated 20 December 2011,

which proxy, after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 143.709, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, on 18 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 108 on 17 January 2009 (hereafter the «Company»).

The appearing party, representing the whole corporate capital, requires the notary to enact the following resolutions:

Agenda:

- 1) Increase of the current share capital of the Company by an amount of GBP 5,800 through incorporation of distributable reserves of the Company into the share capital of the Company;
- 2) Conversion of the Company's shares with a nominal value of GBP 100 each into shares without a nominal value;
- 3) Subsequent conversion of the currency of the share capital of the Company into USD;
- 4) Amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above previous resolutions.

First resolution

The sole shareholder of the Company resolves to increase the current share capital of the Company of GBP 11,500 (in words: eleven thousand five hundred Pound Sterling) by an amount of GBP 5,800 (in words: five thousand eight hundred Pound Sterling) to bring it to an amount corresponding to GBP 17,300 (in words: seventeen thousand three hundred Pound Sterling), represented by 173 (in words: one hundred seventy-three) shares having a par value of GBP 100 (in words: one hundred Pound Sterling) each, through the incorporation of an amount of GBP 5,800 (in words: five thousand eight hundred Pound Sterling) of the freely distributable reserves of the Company.

The availability of such distributable reserves is shown to the undersigned notary by means of interim accounts of the Company dated 5 December 2011. Said interim accounts will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder of the Company resolves to convert the Company's shares with a nominal value of GBP 100 (in words: one hundred Pound Sterling) each into shares without a nominal value.

Third resolution

The sole shareholder of the Company resolves to convert the currency of the share capital of the Company so as to bring it from the amount of GBP 17,300 (in words: seventeen thousand three hundred Pound Sterling) to USD 26,756.18 (in words: twenty-six thousand seven hundred and fifty-six point eighteen United States Dollar).

The conversion of the currency of the share capital of the Company shall take effect as from 1 January 2011.

Fourth resolution

The sole shareholder of the Company resolves to amend article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the above previous resolutions which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The issued corporate share capital is fixed at USD 26,756.18 (in words: twenty-six thousand seven hundred and fifty-six point eighteen United States Dollar) represented by 173 (one hundred and seventy-three) ordinary shares without a nominal value, entirely subscribed and fully paid up.”

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand five hundred Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Credit Suisse K-H-R Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 117.925,

ici représentée par Mademoiselle Laurence LICATA, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 20 décembre 2011.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de Credit Suisse Alzette Holdings (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existant selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.709, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 108 le 17 janvier 2009 (ci-après la «Société»).

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Ordre du jour:

1) Augmentation du montant actuel du capital social de la Société d'un montant de GBP 5.800 par l'incorporation de réserves distribuables de la Société au capital social de la Société;

2) Conversion des parts sociales de la Société d'une valeur nominale de GBP 100 chacune en parts sociales sans valeur nominale;

3) Conversion subséquente de la devise du capital social de la Société en USD;

4) Modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions précédentes.

Première résolution

L'associé unique de la Société décide d'augmenter le capital social actuel de la société de GBP 11.500 (en lettres: onze mille cinq cents livres sterling) d'un montant de GBP 5.800 (en lettres: cinq mille huit cents livres sterling) afin de le porter à un montant correspondant à GBP 17.300 (en lettres: dix-sept mille trois cents livres sterling), représenté par 173 (en lettres: cent soixante-treize) parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 100 (en lettres: cent livres sterling) chacune, par l'incorporation des réserves librement distribuables.

La disponibilité de telles réserves librement distribuables est démontrée au notaire soussigné par le biais des comptes intérimaires de la Société datés du 5 décembre 2011. Lesdits comptes intérimaires resteront attachés à cet acte pour être déposés au même moment auprès des autorités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'associé unique de la Société décide de convertir les parts sociales de la Société d'une valeur nominale de GBP 100 (en lettres: cent livres sterling) en parts sociales sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'associé unique de la Société décide de convertir la devise du capital social de la Société, afin de changer le montant de GBP 17.300 (en lettres: dix-sept mille trois cents livres sterling) en USD 26.756,18 (en lettres: vingt-six mille sept cent

cinquante-six virgule dix-huit dollars des Etats-Unis). La conversion de la devise du capital sera effective à partir du 1^{er} janvier 2011.

Quatrième résolution

L'associé unique de la Société décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions suivantes et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la société est fixé à la somme de 26.756,18 (en lettres: vingt-six mille sept cent cinquante-six virgule dix-huit dollars des Etats-Unis) dollars des Etats-Unis représenté par cent soixante-treize (173) parts sociales sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. LICATA, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 décembre 2011. LAC/2011/57520. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003616/127.

(120003009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Drummond Moore Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 108.432.

Il résulte des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société le 22 décembre 2011 que:

- Monsieur Marcel Stephany a démissionné en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 22 décembre 2011; et

- Madame Cécile Jager, née le 06 février 1977 à Metz, France, résidant au 22-24, Rives de Clausen, L-2165, Clausen, Luxembourg est nommée en tant que Commissaire aux comptes de la Société avec effet au 22 décembre 2011 pour l'année fiscale 2009, 2010 et 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003668/15.

(120003078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2012.

Pfizer Asiapac Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 165.850.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of December.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared the following:

PFIZER LUXEMBOURG SARL having its registered office at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary on 3rd October 2001, registered at the Register of commerce of Luxembourg section B number 84125,

represented by Me Cécile JAGER, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 21, 2011.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named person and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The above named person in the capacity in which it acts, has declared its intention to incorporate by the present deed a “société à responsabilité limitée” and to draw up the articles of association of it as follows:

Title I. - Object - Denomination - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby established a “société à responsabilité limitée” which will be governed by the laws in effect and especially by those of August 10, 1915 on commercial companies as amended from time to time, September 18, 1933 on limited liability companies, as amended and December 28, 1992 on unipersonal limited liability companies as well as by the present articles of association.

Art. 2. The denomination of the company is “PFIZER ASIAPAC HOLDINGS SARL”.

Art. 3. The registered office of the company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies. The company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 5. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 6. The bankruptcy or the insolvency of the sole participant or, as the case may be, of one of the participants do not trigger the dissolution of the company.

Title II. - Capital - Parts

Art. 7. The corporate capital of the company is set at TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 20,000.-) divided into TWENTY THOUSAND (20,000) parts having a par value of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) each.

The issued capital of the company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution.

Art. 8. Parts can be freely transferred by the sole participant, as long as there is only one participant.

In case there is more than one participant, parts are freely transferable among participants. Transfers of parts inter vivos to non participants may only be made with the prior approval of participants representing at least three quarters of the capital.

For all other matters pertaining to transfers of parts, reference is made to Articles 189 and 190 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Art. 9. A participant as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a participant cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the company, nor become involved in any way in its administration.

In order to exercise their rights the participant in question as well as its heirs and representatives or entitled persons and creditors of the participant have to refer to the financial statements and, if there is more than one participant, to the decisions of the general meetings.

Title III. - Management

Art. 10. The company is managed by a board of managers comprising at least three members, whether participants or not, who are appointed for an unlimited period of time by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants, which may at any time remove them.

The number of managers, their term and their remuneration are fixed by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

The office of a manager shall be vacated if:

- he resigns his office by notice to the company, or
- he ceases by virtue of any provision of the law to be a manager or he becomes prohibited or disqualified by law from being a manager,
- he becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- he is removed from office by resolution of the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants.

Insofar as the law allows, every present or former manager of the company shall be indemnified out of the assets of the company against any loss or liability incurred by him by reason of being or having been a manager.

Art. 11. The board of managers may elect from among its members a chairman.

The board of managers convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the company so requires. It must be convened each time two managers so request.

All meetings of the board of managers shall be held in Luxembourg.

The board of managers shall validly resolve on any matters if a majority of its members are present or represented.

Resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

In addition, any member of the board of managers who participates in the proceedings of a meeting of the board of managers by means of a communication device (including a telephone), which allows all the other members of the board of managers present at such meeting (whether in person or by proxy or by means of such type of communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present at such meeting and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

If a resolution is taken by way of conference call, the resolution shall be considered to have been taken in Luxembourg if the call is initiated from Luxembourg.

Art. 12. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object of the company.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the sole participant or, as the case may be, to the general meeting of participants, fall within the competence of the board of managers.

Art. 13. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of managers unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to article 14 of the present articles of association.

Art. 14. The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more persons, who need not be selected from its own members. If selected from its own members, he will be called General Manager. If not, he will be called managing director.

It may also commit the management of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, whether participants or not.

Art. 15. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of managers, represented by its chairman or by the manager delegated for this purpose.

Title IV. - General meeting of participants

Art. 16. If there is only one participant, the sole participant shall exercise at general meetings duly held in Luxembourg all the powers vested in the general meeting of the participants under section XII of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

All decisions exceeding the powers of the manager(s) shall be taken by the sole participant or, as the case may be, by the general meeting of the participants. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

In case there is more than one participant, decisions of participants shall be taken in a general meeting duly held in Luxembourg, or in case such a general meeting cannot be held for any reason, by written consultation at the initiative of the management. A participant shall be entitled to cast one vote for each ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) in share capital (parts) possessed or represented by such participant, and no decision shall be deemed to be validly taken unless it has been adopted by the participants possessing or representing more than fifty per cent (50%) of the present or represented share capital (parts) of the company.

General meetings of participants shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

Title V. - Financial year - Profits - Reserves

Art. 17. The financial year of the company starts on the 1st of December and ends on the last day of November of each year, with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of formation of the company and shall terminate on November 30th, 2012.

Art. 18.

A) Financial statements and Annual dividend

Each year on the last day of November an inventory of the assets and the liabilities of the company together with a balance sheet and a profit and loss account will be set up.

The revenues of the company, deduction made of general expenses and charges, amortisation and provisions constitute the net profit.

Five per cent (5%) out of this net profit shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory as soon as the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the sole participant or of the general meeting of participants, as the case may be.

B) Interim dividends

The board of managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up no later than 30 days before the date of the board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficiently distributable profits exist.

Title VI. - Liquidation - Dissolution

Art. 19. In case of dissolution of the company the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be participants, designated by the sole participant or, as the case may be, by the meeting of participants at the majority defined by Article 142 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

The liquidator(s) shall be vested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the liabilities.

Title VII. - Varia

Art. 20. The parties refer to the Law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto for all matters not provided for in the present articles of association.

Subscription

The articles of association having thus been established, the appearing party, declares to subscribe the whole capital as follows:

PFIZER LUXEMBOURG SARL 20,000 parts

The TWENTY THOUSAND (20,000) parts have been fully paid up to the amount of ONE U.S. DOLLAR (USD 1.-) per part by a contribution in cash of TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 20,000.-).

As a result the amount of TWENTY THOUSAND U.S. DOLLARS (USD 20,000.-) is as of now at the disposal of the company as has been certified to the notary executing this deed.

Costs and Valuation

For the sake of the present deed, the share capital is estimated at EUR 15,331 (exchange rate (median price) available on December 21, 2011: USD 1.-= EUR 0.76655).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately EUR 1,000.-(one thousand euros).

Extraordinary general meeting

After the articles of association have thus been drawn up, the above named participant has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1. The registered office of the company is fixed at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
2. The number of managers (gérants) of the company is fixed at three (3).
3. The following are appointed managers (gérants) of the company:
 - Mr Jean-Pol LEBLON, born in Lodelinsart on February 25, 1956, professionally residing at 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;
 - Mr Christophe PLANTEGENET, born in Wassy on October 16, 1970, professionally residing at 51 Avenue JF Kennedy, L1855 Luxembourg;

- Mr André PETRUNOFF, born in New-York (USA), on April 13, 1962, professionally residing at 150 East 42nd Street, New York 10017.

The managers are appointed for an unlimited period of time, unless they previously resign or are revoked.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, who is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Follows the french version:

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre,

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu

PFIZER LUXEMBOURG SARL, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg et enregistrée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 84125, représentée par Me Cécile JAGER, avocat à la Cour, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 21 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

Titre I^{er} . Objet - Dénomination - Siège social Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, par celle du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telle que modifiée et par celle du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles à responsabilité limitée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La dénomination de la société est «PFIZER ASIAPAC HOLDINGS SARL».

Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés filiales ou affiliées. La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. La faillite ou l'insolvabilité de l'associé unique ou de l'un des associés selon les cas, ne mettent pas fin à la société.

Titre II. Capital - Parts

Art. 7. Le capital social est fixé à VINGT MILLE U.S. DOLLARS (USD 20.000,-) représenté par VINGT MILLE (20.000) parts d'une valeur nominale de UN U.S. DOLLAR (USD 1,-) chacune.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur au Luxembourg.

Le collège de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le collège de gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles par l'unique associé, aussi longtemps qu'il y a uniquement un seul associé.

S'il y a plus d'un associé, les parts sont librement cessibles entre les associés. Les cessions de parts sociales entre vifs à des tiers non-associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est fait renvoi aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Art. 9. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Pour l'exercice de leurs droits, l'associé en question, ainsi que ses héritiers et représentants ou ayants droit et créanciers, doivent s'en rapporter aux inventaires sociaux et, s'il y a plusieurs associés, aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Administration

Art. 10. La société est administrée par un collège de gérance composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour une période indéterminée par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés, et qui sont révocables par eux à tout moment.

Le nombre des gérants, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés.

Le poste de gérant sera vacant si:

- il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- il cesse d'être gérant par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste de gérant, ou
- il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- il est révoqué par une résolution de l'associé unique, ou, le cas échéant, par une décision de l'assemblée générale des associés.

Dans les limites de la loi, chaque gérant, présent ou passé, sera indemnisé sur les biens de la société en cas de perte ou de responsabilité l'affectant du fait de l'exercice, présent ou passé, de la fonction de gérant.

Art. 11. Le collège de gérance peut choisir un président parmi ses membres.

Le collège de gérance se réunit sur convocation de son président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux gérants le demandent.

Toutes les réunions du collège de gérance se tiendront à Luxembourg.

Le collège de gérance ne délibère valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions signées par tous les membres du collège de gérance ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du collège de gérance dûment convoqué à cet effet. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax ou tout autre moyen de communication.

En outre, tout membre du collège de gérance prenant part aux délibérations dudit collège par tout moyen de communication (notamment par téléphone) permettant à tous les autres membres du collège de gérance présents (en personne, en vertu d'une procuration, par voie téléphonique ou autre) d'entendre et d'être entendus à tout moment par les autres membres, sera réputé être présent à cette réunion aux fins de calcul du quorum et sera autorisé à voter sur l'ordre du jour de la réunion.

Si la résolution est prise par voie téléphonique, elle sera considérée comme prise à Luxembourg si l'appel téléphonique est initié du Luxembourg.

Art. 12. Le collège de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'associé unique ou, selon les cas, à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du collège de gérance.

Art. 13. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le collège de gérance conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 14. Le collège de gérance peut déléguer la gestion journalière de la société à une ou plusieurs personnes, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance. Si le mandataire est choisi au sein de ses membres, il prendra la qualification de gérant-délégué. S'il n'a pas été élu en son sein, il sera qualifié de directeur chargé de la gestion journalière.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale des activités à un ou plusieurs gérants, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du collège de gérance ou associés.

Art. 15. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le collège de gérance, représenté par son président ou par le gérant délégué à cet effet.

Titre IV. Assemblée générale des associés

Art. 16. Pour le cas où il n'y a qu'un associé unique, celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues au Luxembourg, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Toutes les décisions excédant le pouvoir du gérant/des gérants seront prises par l'associé unique ou, selon les cas, par l'assemblée générale des associés. Toutes ces décisions seront écrites et consignées dans un registre spécial.

S'il y a plus d'un associé, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale dûment tenue au Luxembourg, ou, si cette assemblée générale ne peut être tenue pour quelque raison que ce soit, par consultation écrite à l'initiative de la gérance. L'associé aura le droit d'exprimer un vote pour toute part de UN U.S. DOLLAR (USD 1.-) du capital social détenu par lui ou représenté par lui et, aucune décision ne sera valablement prise que pour autant qu'elle aura été adoptée par des associés représentant ou détenant plus de la moitié (50%) du capital social présent ou représenté de la société.

Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

Titre V. Année comptable - Profits - Réserves

Art. 17. L'année sociale commence le 1^{er} décembre et finit le 30 novembre de chaque année, sauf en ce qui concerne le premier exercice qui commencera au jour de la constitution de la société et s'achèvera le 30 novembre 2012.

Art. 18.

A) Comptes sociaux et dividende annuel

Chaque année au dernier jour de novembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que la réserve légale a atteint le dixième (10%) du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon les cas.

B) Dividendes intérimaires

Le conseil de gérance est autorisé à procéder, autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement de dividendes intérimaires, uniquement sous le respect des deux conditions suivantes: le conseil de gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur base des comptes intérimaires préparés au plus tard trente jours avant la date dudit conseil de gérance; les comptes intérimaires, qui pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Titre VI. Liquidation - Dissolution

Art. 19. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à désigner par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Titre VII. Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se rapportent aux dispositions des lois afférentes.

Souscription

Les statuts ayant été établis, la comparante déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

PFIZER LUXEMBOURG SARL 20.000 parts

Les VINGT MILLE (20.000) parts ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de UN U.S. DOLLAR (USD 1.00) par part par un apport en numéraire de VINGT MILLE U.S. DOLLARS (USD 20.000.-).

Le montant de VINGT MILLE U.S. DOLLARS (USD 20.000.-) est par conséquent à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

Evaluation et Frais

Pour les besoins du présent acte, le capital social est évalué à EUR 15.331 (taux de change (median price) disponible le 21 décembre 2011 USD 1,-= EUR 0,76655).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 1.000 (mille euros).

Assemblée générale extraordinaire

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle a été régulièrement constituée, il a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
2. Le nombre de gérants est fixé à trois (3).
3. Ont été élus gérants de la société:

- M. Jean-Pol LEBLON, né à Lodelinsart, le 25 février 1956, demeurant professionnellement au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. Christophe PLANTEGENET, né à Wassy, le 16 octobre 1970, demeurant professionnellement au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg;

- M. André PETRUNOFF, né à New-York (USA), le 13 avril 1962, demeurant professionnellement au 150 East 42nd Street, New York 10017.

Les gérants sont nommés pour une période indéterminée à moins qu'ils n'aient préalablement démissionné ou qu'ils n'aient été révoqués.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande de la même comparante il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Signé: Cécile Jager, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 23 décembre 2011. LAC / 2011 / 58148. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 janvier 2012.

Référence de publication: 2012003293/367.

(120002286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2012.

Kimolec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8281 Kehlen, 21, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 152.816.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/01/2012.

G.T. Experts Comptables Sarl
Luxembourg

Référence de publication: 2012005116/12.

(120004856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2012.
